

1940-1942

**Walter HERZ,
son épouse Irma et leur fils Daniel DEVISSE**

**Lettre à René Blum, inspecteur du
Centre des réfugiés luxembourgeois**

Publié dans le bulletin trimestriel
Gurs Souvenez-vous, n° 152, septembre 2018, p. 10-11

Document transmis par Daniel Devisse, de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), fils de Walter Herz.

Daniel Devisse avait deux ans lorsqu'il a été interné à Gurs avec son père et sa mère. Il a survécu à la guerre et aux persécutions antisémites, mais ne précise pas dans quelles conditions.

Ses parents, Walter et Irma, ont été déportés et exterminés à Auschwitz.

M. Devisse est une personnalité connue du Val-de-Marne. Il fut pendant de longues années le maire de Choisy-le-Roi et son épouse était inspectrice de l'Éducation nationale.

Dans le courrier qu'il nous a adressé, il précise :

« je me permets de vous transmettre une lettre de mon père Walter Herz, retrouvée récemment grâce aux recherches du musée de la Résistance d'Esch-sur-Alzette, au Luxembourg. J'ai été interné au camp de Gurs quelques mois comme l'indique cette lettre. Celle-ci vous dira mieux que moi les raisons de mon adhésion à votre amicale.

Je suis par ailleurs président de l'AFMD 94 et maire honoraire de Choisy-le-Roi. »

[TRANSCRIPTION PARTIELLE DE LA LETTRE]

W. Herz
Ilot H, baraque 4
Camp de Gurs
Basses-Pyrénées

Gurs le 28 novembre 1940

Monsieur René Blum
Inspecteur du centre des réfugiés luxembourgeois
Montpellier

Excellence,

Ayant appris par mon beau-frère Sylvain Lévy, de Luxembourg-Bonnevoie, résidant actuellement à Marseille, que vous vous êtes chargé de la direction du Centre des Réfugiés luxembourgeois à Montpellier, j'ose soumettre à votre bienveillante autorité mon cas, dont je crois qu'il présente - même sous les graves circonstances du moment - une épreuve extrêmement dure. Depuis janvier 1939, j'étais employé comme ministre-officiant de la Communauté Israélite d'Esch-sur-Alzette, venant de Hambourg où j'étais professeur d'une des plus grandes écoles israélites. La Communauté Israélite d'Esch s'est décidée fin 1938 de me confier ce poste pour des raisons multiples qui, outre mes qualités professionnelles,

d'Alsace en 1938 de me confier le poste sus-mentionné. On me con-
firmant toujours et certifie à chaque moment que ma situation fut
presque égale à celle des employés dans le Grand-Duché. Officiellement
et selon les prescriptions de la loi j'étais inscrit à la Caisse des
Employés avec tous les devoirs et droits, et il s'entend que mes cotisations
ont été payées jusqu'au dernier moment. - Après l'envahissement
du pays je me réfugiais avec en France avec ma femme et mon enfant de
2 ans. Nous fumes internés, mais ma femme et mon enfant ont été libérés
depuis 4 ans et demeurent actuellement à Marseille, avec la famille
de mon beau-frère Sylvain Lévy, moi, par contre, je suis encore interné
jusqu'à ce moment. Pour ma libération éventuelle on demande de la part
des autorités la preuve de suffisants moyens de subsistance et le permis de séjour dans
un département. Heureusement il m'est possible de prouver que je suis en possession
de ces moyens de subsistance et cela quoique la fortune de ma famille ait été engagée
en France et se trouve pour la plus grande partie en zone occupée. Mais ce qui me
fait défaut c'est le permis de séjour dans un département, ou dans le département
des Bouches du Rhône où ma famille séjourne.

En espérant, Excellence, que les circonstances permettent cela, je vous serais
infiniment ^{reconnaisant} possible, s'il vous était possible de vous appliquer pour moi auprès des
autorités compétentes en vue d'obtenir le permis de séjour. Seule ma libération
me procurerait la possibilité de traiter les affaires de mon émigration de même
que je prendrais part de tout œuvre à tous les travaux qui pourraient faciliter
l'émigration collective de tous ceux qui ne peuvent rester dans le Grand-
Duché - possibilité d'émigration dont on m'a parlé.

Je ne puis pas l'espérer qu'il vous sera possible, Excellence,
d'intervenir en ma faveur, je vous remercie d'avance en vous
priant d'agréer l'expression de mon profond respect

Walter Herz

N. Herz
21st H, baraque 4
Camp de Gurs
Basses Pyrenées

Gurs, le 28 novembre 1941.
Monsieur
René Blum
Directeur du Centre des Réfugiés Luxembourgeois

Montpellier

Excellence

Ayant appris par mon beau-frère Sylvain Lévy de Luxem-
bourg-Bannevoie résidant actuellement à Marseille que vous vous
êtes chargé de la direction du Centre des Réfugiés Luxembourgeois à
Montpellier, j'ose soumettre à votre bienveillante autorité mon cas dont
je crois qu'il présente - même sous les graves circonstances du moment - une
épreuve extrêmement dure. - Depuis janvier 1939 j'étais employé
comme ministre officiant de la Communauté Israélite d'Éch/Mythe venant
d'Hambourg où j'étais professeur d'une des plus grandes écoles israélites.
La Communauté Israélite d'Éch s'est décidée fin 1938 de me confier ce poste pour
raisons multiples qui, outre mes qualités professionnelles, consistent au-
jourd'hui encore, je crois, des faits, par lesquels mon cas personnel d'interné
civil se présente peut-être comme étant un peu dur. - Je suis descendant
d'une ancienne famille sarroise dont les tendances francophiles et les relations
familiales et commerciales avec la France et le Luxembourg étaient tellement
connues que nous étions depuis toujours suspects aux milieux les plus favorables
prussiens de mon pays. Nous en arrivions à souffrir dans le domaine de notre activité
personnelle et commerciale. Ici-même j'avais étudié la langue française
comme instruction professionnelle et c'était instituteur pendant la
période du plébiscite de la Sarre j'ai réussi à me procurer un congé afin
de rendre à la Sarre et cela en dépit du risque et même du danger qui en résultait
pour moi. Après le plébiscite j'ai dû retourner à mon ancien poste tandis que
ma famille arriva asile dans le Grand-Maison hospitalier. L'occupation
de mon instruction et éducation obligeait le Comité de la Communauté Israélite

constituent aujourd'hui encore, je crois, des faits pour lesquels mon cas personnel d'interné civil se présente peut-être comme étant « un peu dur ». Je suis descendant d'une ancienne famille sarroise dont les tendances francophiles et les relations familiales et commerciales avec la France et le Luxembourg étaient tellement connues que nous étions depuis toujours

suspects aux milieux les plus farouchement prussiens de mon pays. (...) Après le plébiscite [en Sarre] j'ai dû retourner à mon ancien poste tandis que ma famille trouva asile dans le Grand-Duché hospitalier. (...) On me confirmait toujours et certifiait à chaque moment que ma situation fut presque égale à celle des employés du Grand-Duché. (...)

Après l'envahissement du pays, je me réfugiais en France avec ma femme et mon enfant de 2 ans [il s'agit de Daniel Devisse]. Nous fûmes internés, mais ma femme et mon enfant ont été libérés depuis quatre mois et demeurent actuellement à Marseille avec la famille de mon beau-frère Sylvain Lévy. Moi par contre je suis encore interné jusqu'à ce moment. Pour ma libération éventuelle, on demande de la part des autorités la preuve de suffisants moyens de subsistance et le permis de séjour dans un département. Heureusement, il m'est possible de prouver que je suis en possession de ces moyens de subsistance et cela quoique la fortune de ma famille ait été engagée en France et se trouve pour la plus grande partie en zone occupée. Mais ce qui me fait défaut, c'est le permis de séjour dans un département ou dans le département des Bouches-du-Rhône où ma famille séjourne.

En espérant, Excellence, que les circonstances permettent cela, je vous serais infiniment reconnaissant s'il vous était possible de vous appliquer pour moi auprès des autorités compétentes en vue d'obtenir de permis de séjour. (...)

La réponse, que M. Devisse joint à son courrier, interviendra le 20 décembre 1940. Il y est notamment déclaré que « pour fixer votre résidence éventuel (sic) dans le département des Bouches-du-Rhône, un certificat d'hébergement est indispensable ». La lourdeur de ces formalités administratives contradictoires explique pourquoi que le permis de séjour n'arrivera jamais...

Daniel Devisse termine son courrier par ces mots terribles : « Mon père sera ensuite transféré aux Milles, d'où il partira pour Auschwitz en septembre 1942 avec ma mère Irma Herz. »